



Chèques sans provision réglés, mais toujours interdit bancaire

Par **jp23**, le **06/03/2013** à **15:41**

[fluo]Bonjour,[/fluo]

J'ai eu un problème avec mon ancienne banque le LCL, qui suite à la vente de ma maison, m'a ouvert un soit disant découvert, qui n'a jamais été fait malgré plusieurs demandes de ma part pour signer les documents. Ils m'ont à plusieurs reprises dit "votre conseillère est en formation, mais nous sommes au courant ne vous en faite pas". Je leur ai malheureusement fait confiance, je n'aurai pas dû et j'ai profité de mon "découvert", avant de réceptionner la somme de la vente. Suite à ça, j'ai eu des chèques sans provision et donc une interdiction d'émettre des chèques.

J'ai tout réglé depuis bientôt un an, malheureusement trois chèques se sont sois-disant perdus. On m'a fait des attestations prouvant que les sommes avaient effectivement été réglées. J'ai remis ses attestations au LCL, qui me les a restituées en me disant que ce n'est pas valable, et qu'il faut les chèques. Le LCL me dit qu'il faut que je bloque la somme pendant un an et un jour sur un compte spécial, puisque mon compte au LCL a été clôturé à leur initiative.

J'aimerais savoir si il y a une autre solution pour me sortir de cette galère, ou si effectivement ces attestations peuvent faire foi du paiement.

Je vous remercie pour votre réponse.